

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 décembre 2015

INFORMATION DE L'ADMINISTRATION PAR L'INSTITUTION JUDICIAIRE - (N° 3293)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 3

présenté par
M. Binet

ARTICLE PREMIER

À la fin de l'alinéa 26, supprimer les mots :

« de quinze ans ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli.